

BPCE MUTUELLE

Votre satisfaction
Notre priorité

5

Partenariat Santéclair



VOUS OFFRIR DES SERVICES SANTÉ COMPLÉMENTAIRES

Même si un bon niveau de remboursement est primordial pour une Mutuelle, il est indispensable d'**aller au-delà en proposant aux adhérents des services santé complémentaires**. C'est le but du partenariat liant BPCE Mutuelle avec Santéclair depuis plusieurs années.

Parmi les nombreux services accessibles :

- **La recherche de professionnels de santé partenaires** : centres d'ophtalmologie, opticiens, chirurgiens-dentistes, audioprothésistes, diététiciennes, ostéopathes ...
- **L'analyse de vos devis dentaires** : pour en finir avec les restes à charges démesurés
- **Un deuxième avis médical** : pour les maladies graves ou invalidantes, un médecin Grand spécialiste analyse votre dossier médical et vous rend un avis sous 7 jours.
- **Des conseils d'automédication** : pour éviter tout risque lors des prises de médicaments sans ordonnance
- **La mise en relation avec des infirmières** à domicile en toute proximité.
- **Du coaching** (sommeil, nutrition, sportif) car la prévention est indispensable en santé.

Santéclair est disponible dans votre **espace personnel** du site BPCE Mutuelle ou en téléchargeant l'**application dédiée**.



Engagement quotidien

Le Syndicat Unifié - Unsa préside aux destinées de notre Mutuelle depuis plus de 30 ans et s'engage au quotidien pour la santé des salariés.



Agir pour construire, l'engagement Syndicat Unifié - Unsa



Téléchargez l'application mobile

